

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRE
CRISENOY – CHAMPDEUIL DU 9 février 2022**

DATE DE LA CONVOCATION : 02/02/2022

NOMBRE DE MEMBRES : 6

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mil vingt-deux, le neuf février à 20h, le Syndicat Intercommunal légalement convoqué le deux février, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme MICHEL Evelyne.

Etaient présents : Mesdames MICHEL Evelyne, LIEUREY Isabelle (titulaires), Messieurs BERTHON Thomas (suppléant) SALA Guillaume, DEVAUX Olivier, (titulaires)

Etaient absents : Madame STEFANIAK Josette, Monsieur CHATELOT Guillaume, Monsieur VALOGNES Guillaume.

Pouvoir : Monsieur VALOGNES donne son pouvoir à Monsieur DEVAUX Olivier.

Invités : Monsieur JEANNIN Hervé (Maire de la commune de Crisenoy).

Mr SALA Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Délibération acompte des participations aux communes**

Pour débiter le Conseil, la présidente demande aux conseillers le rajout de la délibération suivante :

- Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2021

Le Conseil accepte à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 3 décembre 2021 par les membres présents à l'unanimité.

Monsieur SALA informe la présidente du remplacement de Monsieur AJIACH Chaïb par Monsieur SONTOT Christophe (suppléant) représentant de la commune de CHAMPDEUIL.

Mme MICHEL informe de la démission de Madame ROY Marion (suppléante) et de Monsieur XAVIER Sandji (titulaire) représentants de la commune de CRISENOY.

MME Michel proposera le remplacement de Monsieur XAVIER Sandji (titulaire) par Monsieur BERTHON Thomas (actuellement suppléant) lors d'un prochain conseil municipal en mars.

22/02/01 Délibération acompte des participations aux communes

Madame MICHEL Présidente du syndicat intercommunal, propose au Conseil syndical, de verser un acompte de la participation de 2022, pour chacune des communes, afin de permettre le bon fonctionnement du syndicat, dans l'attente du vote du budget primitif.

Le premier acompte de la participation de Crisenoy est de 14 000 euros comme pour l'année 2021

Le premier acompte de la participation de Champdeuil est de 17 000 euros comme pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, les membres du syndicat intercommunal vote pour à l'unanimité des voix.

Décide que la première participation pour l'année 2022 soit demandée en acompte avant le vote du budget du montant égal à l'année précédente.

AFFAIRES DIVERSES

Madame MICHEL informe le conseil, avoir reçu par mail l'obtention des subventions demandées à la région et au département.

- 124 000 euros alloués par la Région et 93 000 euros alloués par le Département.

Mme MICHEL précise que les demandes d'emprunts se feront avant le vote du budget primitif 2022, et devront tenir compte des augmentations des matériaux.

Il convient de démarcher plusieurs banques afin de faire jouer la concurrence.

Madame MICHEL a avisé l'architecte de la bonne nouvelle.

L'architecte doit commencer à élaborer le dossier des appels d'offres.

Mme MICHEL proposera une réunion préparatoire avec l'ensemble du conseil pour finaliser le calendrier et déterminer le début des travaux.

Monsieur SALA souligne qu'il faudra également prévoir une réunion avec les parents d'élèves pour une présentation du projet.

La séance est levée à 20H35

